



Strasbourg, 25 mai 2023

CDCT(2023)07

# COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

## 10<sup>ème</sup> Réunion plénière

Mardi, 23 mai (9h30) – jeudi, 25 mai (vers 12h30)

Strasbourg, Conseil de l'Europe

**Palais de l'Europe, Salle 9**

---

## LISTE DES DECISIONS

---

Secrétariat de lutte contre le terrorisme

[DGI-CDCT@coe.int](mailto:DGI-CDCT@coe.int) / [www.coe.int/terrorism](http://www.coe.int/terrorism)

---

Le Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT) lors de sa 10<sup>ème</sup> réunion plénière tenue les 23-25 mai 2023 à Strasbourg, sous la présidence de Mme Päivi KAIRAMO (Finlande), a décidé :

**1. Ouverture de la réunion**

d'ouvrir la réunion.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

d'adopter l'ordre du jour.

**3. Communication par le Président, les Délégations et le Secrétariat**

de prendre note des informations fournies par sa Présidente, Mme Päivi KAIRAMO, sur les principaux événements qui se sont déroulés depuis la dernière réunion plénière du CDCT, notamment l'adoption de la Stratégie de lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe (2023 – 2027), la tenue de la Conférence sur la « Lutte contre les communications terroristes : propagande terroriste, provocation publique, recrutement et radicalisation » (en janvier 2023), la finalisation des travaux concernant le projet de Compilation des bonnes pratiques relatives à la déradicalisation, au désengagement et à la réinsertion sociale, et la 3<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur l'utilisation des informations recueillies dans les zones de conflit comme éléments de preuve dans le cadre de procédures pénale relatives à des infractions terroristes. Elle s'est également réjouie de la coopération avec l'Institut international pour la justice et l'état de droit (IIJ) dans le cadre de cet effort, et a remercié le Bureau de lutte contre le terrorisme du Département d'État des Etats-Unis pour son soutien financier à la réalisation de ce projet. Mme KAIRAMO a également évoqué l'achèvement de la précédente Stratégie de lutte contre le terrorisme (2018 - 2022) et le lancement de la nouvelle Stratégie avec un certain nombre d'activités dont l'approbation était soumise à la plénière lors de cette dernière réunion.

de prendre note des informations fournies par M. Carlo CHIAROMONTE, le Coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, sur l'état de ratification de la Convention pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et de son Protocole Additionnel (STCE n° 217), à savoir que, depuis la dernière réunion plénière, la Belgique, la Finlande et le Luxembourg ont ratifié le Protocole Additionnel, et que l'Azerbaïdjan a signé le Protocole Additionnel. M. CHIAROMONTE a évoqué plus en détail les résultats du récent Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Reykjavik, notamment l'adoption de la Déclaration de Reykjavik réaffirmant l'engagement en faveur de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains, et la création du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Il a également mentionné sa participation à venir, aux côtés de la Présidente du CDCT, à la Semaine de la lutte contre le terrorisme des Nations Unies, y compris à sa réunion de haut niveau, qui aura lieu les 19-20 juin 2023, ainsi que la co-organisation d'un événement parallèle avec un certain nombre de membres du CDCT (Autriche, Finlande, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de l'ONU et OSCE) le 19 juin (13h15 – 15h30 EST / 19h15 – 20h30 CET). Il a également informé la Plénière de la récente contribution volontaire de l'Allemagne (à travers le ministère allemand des Affaires étrangères) pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie (2023-2027), et a invité les autres délégations à envisager de soutenir les activités futures du CDCT à

---

travers des contributions volontaires. Il a également remercié les Etats-Unis pour leur soutien dans le cadre de l'activité sur les zones de conflit.

de prendre note des informations fournies par la délégation de l'Espagne concernant la visite à venir du Secrétaire général adjoint de l'ONU pour l'inauguration du Bureau de lutte contre le terrorisme de Madrid, sur la co-présidence espagnole du Groupe des Amis des victimes du terrorisme des Nations Unies et la potentielle mise en place d'un Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour les victimes du terrorisme, ainsi que sur l'organisation du second Congrès mondial pour les victimes du terrorisme, qui se tiendra au second semestre de 2024, et la prochaine présidence de l'Espagne du Conseil de l'Union européenne.

de prendre note des informations fournies par la délégation de la Suède concernant la récente adoption de nouvelles dispositions légales en matière de lutte contre le terrorisme pour criminaliser un éventail d'activités terroristes, y compris celles envisagées à l'Article 2 du Protocole Additionnel (STCE n° 217).

de prendre note des informations fournies par la délégation de la Géorgie concernant sa nouvelle Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme sur cinq ans, et le Plan d'action qui l'accompagne.

de prendre note des informations fournies par la délégation de la Bosnie-Herzégovine sur sa nouvelle Stratégie de lutte contre le terrorisme (2021-2026).

de prendre note des informations fournies par la délégation de la Roumanie sur la récente visite du Coordinateur de la lutte contre le terrorisme de l'Union européenne, M. Ikka SILMA, à Bucarest le 27 avril 2023, et les résultats de sa rencontre avec le ministre de la Justice, M. Cătălin PREDOIU.

de prendre note des informations fournies par la délégation de la Finlande sur la mise à jour de sa Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme (2022-2025), qui sert de guide aux activités de lutte contre le terrorisme aux niveaux national et international.

#### **4. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018 - 2022) : activités achevées et en cours du CDCT**

de prendre note de l'achèvement de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022).

d'adopter le Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie et de charger le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour information.

#### **5. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023 - 2027)**

de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les modalités potentielles de soutien à la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre le terrorisme (2023-2027) à travers des contributions volontaires, et de l'appel aux membres du CDCT susceptibles de pouvoir et de souhaiter fournir un financement à contacter le Secrétariat pour de plus amples informations.

Concernant la mise en œuvre des premières activités au titre de la Stratégie contre le terrorisme (2023-2027) :

- d'approuver la réalisation des activités 1.5 (Organisation d'une conférence internationale sur le détournement des services et des plateformes de retransmission en direct, de jeux vidéo et de réalité virtuelle par les acteurs terroristes) et 3.6 (Élaboration de lignes directrices à l'intention des autorités publiques et du secteur privé sur la préparation et les réponses aux situations d'urgence en cas d'attentat terroriste) d'ici fin 2023.
- d'approuver le lancement des activités 1.4 (Analyse des modèles émergents de détournement des technologies par les acteurs terroristes) et 2.7 (Analyse de la situation et des derniers développements concernant les combattants terroristes étrangers) en 2023, et de charger le Secrétariat de procéder à l'identification d'experts qui pourraient aider le CDCT à produire les deux analyses.
- d'approuver la poursuite des travaux au titre de l'activité 2.1 (Élaboration d'un projet de lignes directrices sur l'utilisation efficace des informations recueillies dans les zones de conflit comme preuves aux fins de poursuite pénale des infractions terroristes) en 2023, en tenant compte de l'avancement des travaux réalisés dans ce domaine au second semestre 2022.
- d'approuver la création d'un groupe de travail concernant l'activité 2.5 (Élaboration d'orientations sur les stratégies de poursuite de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme) afin d'assurer la finalisation des travaux dans les délais prévus dans la Stratégie.
- d'approuver le lancement des préparatifs relatifs à l'activité 2.3 (Conférence internationale sur les enquêtes et les poursuites concernant les infractions terroristes commises dans le cadre de conflits armés), qui est provisoirement prévue pour début 2024.

## 6. Définition du terrorisme

de prendre note des informations fournies par la Présidente du CDCT, Mme KAIRAMO, sur l'historique des travaux relatifs au développement d'une définition paneuropéenne du terrorisme sous les auspices du CDCT et ses principales étapes, notamment sur les principales conclusions et recommandations du Groupe de travail CDCT-DEF :

- 1) « la formulation actuelle de l'article 1 de la Convention n'englobe pas toutes les formes que le terrorisme prend aujourd'hui en Europe et dans le monde entier. Une simple mise à jour de l'Annexe contenant la liste des traités anti-terrorisme pertinents de l'ONU ne suffira pas à remédier à cette carence, en raison notamment du caractère sectoriel des traités en question. »  
et
- 2) « la faisabilité d'une définition commune juridique européenne du terrorisme » ;

et la décision du CDCT, prise en décembre 2022 durant sa 9<sup>ème</sup> réunion plénière, sur la faisabilité d'une telle définition et l'ouverture de négociations formelles sur le texte de la définition du terrorisme lors de la prochaine réunion plénière.

de pendre note de la proposition de la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, concernant l'éventuel projet de texte de la définition paneuropéenne du terrorisme, qui s'appuie sur les travaux antérieurs réalisés par le CDCT-DEF.

de convenir de poursuivre les négociations sur la base de ce projet de texte, sous réserve de consultations supplémentaires sur la faisabilité de cette approche par les États non membres de l'UE.

d'inviter les membres à soumettre des commentaires écrits sur le projet de texte proposé au Secrétariat du CDCT avant le 30 septembre.

de charger le Secrétariat, en coopération avec la Division du Droit international public et Bureau des Traités, de fournir une analyse des implications potentielles du projet de texte de définition paneuropéenne du terrorisme proposé sur les autres articles de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) avant la 11<sup>ème</sup> réunion plénière du CDCT, ainsi que de présenter le projet de cette analyse au Bureau pour examen et commentaires.

de prendre note des informations fournies par Mme Ana GOMEZ, de la Division du Droit international public et Bureau des Traités, sur les modalités procédurales potentielles pour l'incorporation du texte de la nouvelle définition du terrorisme dans le cadre juridique du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le terrorisme, en fonction de l'ampleur des changements substantiels qu'implique le projet de texte proposé, à savoir par le biais de l'une des options suivantes :

- 1) Protocole d'amendement ; ou
- 2) Convention révisée.

#### **7. Compilation des meilleures pratiques relatives à la déradicalisation, au désengagement et à la réinsertion sociale (Activité 3.1 de la Stratégie 2018 - 2022)**

de prendre note des informations fournies par le Président du Groupe de travail, M. Mario JANEČEK, et par l'expert, Dr. Ioan DURNEȘCU, sur le contenu du projet de Compilation.

d'examiner et d'adopter le texte du projet de Compilation de bonnes pratiques et de charger le Secrétariat de mettre à jour, avant publication, les informations concernant un Etat membre conformément à la suggestion reçue précédemment et de soumettre la Compilation au Comité des Ministres pour information.

#### **8. Conférence internationale sur le détournement des services et des plateformes de retransmission en direct, de jeux vidéo et de réalité virtuelle par les acteurs terroristes (Activité 1.5 de la Stratégie 2023 – 2027)**

d'examiner et d'approuver la note conceptuelle pour cette Conférence internationale, et de prévoir l'organisation de cet événement dans un format hybride les 6-7 novembre 2023 dans les locaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

---

**9. Élaboration d'orientations à l'intention des autorités publiques et du secteur privé sur la préparation et les réponses aux situations d'urgence en cas d'attentat terroriste (Activité 3.6 de la Stratégie 2023 – 2027)**

de prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les premières étapes de la mise en œuvre de cette activité, à savoir la nomination de 17 experts au sein du Groupe de travail sur la préparation et les réponses d'urgence (CDCT-PER) et l'organisation de sa première réunion qui devrait se tenir en ligne le 20 juin 2023, et qui se concentrera sur le périmètre potentiel des Lignes directrices.

**10. Bioterrorisme**

de prendre note des présentations et de procéder à un échange de vues sur les efforts pour faire face à la menace du bioterrorisme aux niveaux national et international avec :

- Mme Maria Eugenia de los Angeles Rettori, Cheffe de l'Unité de lutte contre l'utilisation d'armes à des fins terroristes, Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ;
- Mme Verena Bauer, Procureure générale près la Haute Cour de justice fédérale allemande ;
- Dr. phil. Maximilian Brackmann, Laboratoire de Spiez, Suisse.

de prendre note de la proposition de l'Arménie d'étendre dans le futur le champ de ce point pour couvrir non seulement le bioterrorisme, mais également les autres formes de terrorisme impliquant des moyens nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC).

**11. Projet de lignes directrices sur l'utilisation efficace des informations recueillies dans les zones de conflit comme preuves aux fins de poursuite pénale des infractions terroristes (Activité 2.1 de la Stratégie 2023 – 2027)**

de prendre note des informations fournies par la Présidente, Mme Päivi KAIRAMO, et le Secrétariat concernant les résultats de la 3<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail chargé du suivi de la Recommandation sur l'utilisation des informations recueillies dans les zones de conflit comme preuves aux fins de poursuite pénale des infractions terroristes, à savoir la décision de procéder à la production d'une compilation de bonnes pratiques/pratiques comparatives concernant l'utilisation de telles informations, par opposition à un projet de lignes directrices, et les autres décisions prises par le Groupe de travail concernant les principaux aspects substantiels que la compilation est censée couvrir.

d'approuver les questions additionnelles à transmettre aux membres du CDCT concernant les pratiques relatives à l'utilisation d'information recueillies en zones de conflit dans le cadre de procédures pénales nationales.

---

**12. Lutte contre la Communication, le Recrutement et l'Entrainement Terroristes (Activités 1.1, 1.2, et 2.2 de la Stratégie 2018 – 2022)**

de prendre note des informations fournies par la Présidente, Mme Päivi KAIRAMO, et le Secrétariat concernant les résultats de cette Conférence, qui s'est tenue les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2023, et de la Synthèse des échanges qui est disponible sur le [site internet](#) du CDCT.

**13. Réseau de Points de contact pour l'échange d'informations concernant le statut juridique des victimes du terrorisme**

de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les résultats de la 5<sup>ème</sup> réunion du Réseau, qui s'est tenue le 21 février 2023, et concernant la prochaine visite d'étude en Espagne, prévue les 5-6 juin 2023 et organisée sous les auspices du Réseau des victimes.

De prendre note des informations fournies par le délégué espagnol selon lesquelles la visite sera organisée en collaboration avec le ministère de l'Intérieur espagnol, et inclura une présentation du Mémorial espagnol pour les victimes du terrorisme, qui se trouve à Vitoria au Pays basque.

**14. Réseau 24/7 de Points de contact sur les combattants terroristes étrangers**

de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les résultats de la 5<sup>ème</sup> réunion du Réseau, qui s'est tenue le 22 février 2023, et concernant la visite d'Europol par le Réseau à la Haye dans le cadre de sa 6<sup>ème</sup> réunion, prévue pour novembre 2023.

**15. Profils-pays sur les capacités antiterroristes et les informations sur les mesures prises contre le terrorisme au niveau national**

d'approuver les profils-pays sur les capacités antiterroristes nationales suivants :

- Danemark
- Espagne
- Ukraine

de prendre note des informations fournies par les délégations de Saint-Marin et de la Géorgie, à savoir qu'elles se préparent à fournir leurs profils-pays dans le cadre de la prochaine réunion plénière du CDCT.

**16. Questions diverses**

\*\*\*

**17. Date et lieu de la 11<sup>ème</sup> réunion plénière du CDCT**

de tenir sa 11<sup>ème</sup> réunion plénière les 11-13 décembre à Helsinki (Finlande).

**18. Adoption du rapport abrégé et de la liste des décisions prises**

d'adopter la liste des décisions prises.